

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 46 (1910)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

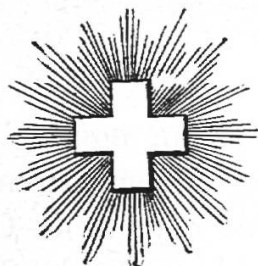
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVI^{me} ANNÉE

N^o 4.



LAUSANNE

29 janvier 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Intérêts de la Société. — Examens pédagogiques du recrutement en 1909. — Le self-government mis en pratique. — Chronique scolaire : Neuchâtel, Jura bernois, Vaud. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Examens de recrue : Sujets de composition donnés aux recrues en 1909. Calcul écrit et calcul oral. — Sciences naturelles : Assolement.*

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande s'est réuni samedi dernier à Neuchâtel.

Etaient présents : MM. Perret, Saucy, Vauclair et Guex, membres du Bureau, M. William Rosier, conseiller d'Etat à Genève, ancien président de la Romande et M. Latour, inspecteur des écoles à Corcelles.

On regrette l'absence de M. Frossard, président, empêché pour cause de maladie et de M. Gylam, inspecteur d'écoles, dont les conseils très judicieux sont toujours fort appréciés au sein de nos réunions.

L'ordre du jour est très chargé et la séance sera longue et laborieuse ; elle s'ouvre par la lecture du dernier procès-verbal, qui est adopté sans modification.

M. le vice-président donne d'abord connaissance à ses collègues du résultat des démarches faites auprès des autorités fédérales pour l'obtention d'un subside en faveur du prochain Congrès de Saint-Imier. A la requête que le Bureau lui a adressée, M. Ruchet, chef du Département fédéral de l'intérieur, à Berne, a répondu par une allocation de 3000 fr. Une lettre lui a été adressée pour lui exprimer nos plus chaleureux remerciements. De son côté, le Conseil

Exécutif du canton de Berne nous a voté la jolie somme de 1000 fr. ; il a été également vivement remercié.

Statuant ensuite sur une requête du Comité du Neuhof parvenue au Bureau, et demandant que la *Société pédagogique de la Suisse romande* prenne l'initiative d'une collecte à faire dans les écoles et parmi nos sociétaires en faveur du rachat de l'ancienne propriété Pestalozzi, on décide, avant d'y donner suite, d'attendre la décision que prendront les Départements de l'instruction publique des cantons romands, qui ont été saisis de cette affaire.

Les rapporteurs généraux pour le Congrès de St-Imier sont désignés comme suit :

Pour la première question, soit donc celle des tribunaux pour enfants, M. Louis Mercier, instituteur, Les Allières, route de Chêne, à Genève.

Pour la deuxième question, soit celle concernant l'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire, M. A. Juncker, inspecteur des écoles secondaires du Jura bernois, à Delémont.

Les sections en retard dans l'expédition de leurs rapports sont instamment priées de les adresser directement, au plus tard jusqu'à fin courant, à ces deux Messieurs.

M. Hintenlang, correspondant de la section neuchâteloise à l'*Educateur* ayant donné sa démission, cette section sera invitée à lui désigner le plus vite possible un successeur, afin que le Comité de rédaction du journal puisse se mettre en rapport avec lui.

Une très longue discussion s'engage ensuite sur les propositions que deux importantes maisons d'édition ont adressées au Comité directeur de la Romande relativement à la publication de l'*Agenda des écoles* auquel nous devrions renoncer à l'avenir, quitte à recevoir, en faveur de notre caisse de secours, une compensation financière dont le montant serait à débattre et à fixer entre les parties intéressées. Au cas particulier où les deux établissements concurrents ne pourraient s'entendre à ce sujet, le Bureau décide, à la complète unanimité de ses membres, de reprendre toute sa liberté d'action, et de donner ensuite à cette affaire, dans le plus bref délai

possible, la solution qui lui paraîtra le mieux servir les intérêts de notre Société et continuer les traditions dont la Romande s'est toujours inspirée.

Comme une revision partielle des statuts s'impose aujourd'hui pour les mettre en harmonie avec les exigences actuelles et avec la nouvelle situation qu'ont créée certains faits qui se sont accomplis dans quelques sections, le Bureau nomme une Commission chargée d'étudier cette question et de soumettre un projet qui fera l'objet des délibérations du prochain Congrès. E. V.

Examens pédagogiques du recrutement, en 1909.

Au moment où les cours complémentaires de l'hiver 1909-1910 sont près de finir, nous croyons utile de présenter aux instituteurs quelques observations que nous avons pu faire lors des examens du recrutement en 1909. Nous y joindrons aussi, dans la partie pratique¹, les séries de *calcul écrit* et de *calcul oral*, ainsi que les sujets de *composition* qui ont été donnés aux jeunes gens.

La *lecture* est une branche qui, en général, va bien. Quelques jeunes gens lisent cependant trop vite. Leur lecture gagnerait à être moins rapide. Le *compte-rendu*, par contre, laisse souvent à désirer. Trop nombreux encore sont ceux qui cherchent à réciter encore littéralement ce qu'ils ont lu sans en avoir bien compris le sens. Il faut donc s'habituer à lire lentement, en cherchant à comprendre la signification de tous les mots, de toutes les expressions, afin de pouvoir donner un *compte-rendu court*, peut-être, mais *clair* et *complet*.

La *composition* ne donne pas d'aussi bons résultats. Les travaux de peu de valeur sont malheureusement assez nombreux. L'*écriture* est souvent négligée; les *fautes d'orthographe*, surtout les fautes d'inattention sont trop fréquentes. Il n'est pas rare de lire des phrases comme celle-ci « *Reçois mes meilleurs salutations.* » Le sujet lui-même n'est pas toujours traité. Les phrases trop longues, de même que les répétitions, ne sont pas suffisamment évitées. Les salutations terminant une lettre sont parfois peu appropriées à la personne qui les reçoit. Ainsi on présente « *l'assurance de sa respectueuse considération* » à un camarade d'école ou à un collègue d'atelier, tandis qu'on envoie « *ses bonnes salutations* » à un conseiller d'Etat ou au Préfet du district.

Il importe que les jeunes gens s'habituent à écrire proprement leur composition et à la relire avec soin lorsqu'elle est terminée.

Les travaux d'*arithmétique* sont en général satisfaisants. On voit que c'est une branche consciencieusement étudiée. Pourtant, l'*arrangement des calculs* est souvent défectueux. Là encore, le soin fait défaut pour plusieurs jeunes gens. L'étourderie joue aussi un trop grand rôle. Beaucoup de réponses ne reproduisent

¹ Voir le n° de ce jour.

pas le résultat trouvé à la suite des calculs. Les virgules sont assez fréquemment mal placées ; des fautes — facilement évitables — se rencontrent dans les opérations les plus simples. Il n'est pas rare de trouver faux le problème de la note 4, tandis que celui de la note 1 est juste.

On ne saurait trop recommander de vérifier chaque calcul et de ne passer d'un problème à un autre que lorsqu'on est certain d'avoir trouvé la réponse exacte.

(A suivre)

C. S.

Le self-government mis en pratique.

Dans la conclusion d'un article récent à propos de l'introduction du « self-government dans les classes primaires de Nyon, nous exprimions l'espoir qu'une plume compétente voulût bien nous dire les résultats obtenus par cette nouvelle conception de la discipline scolaire. Notre attente n'a pas été déçue, car un collègue du district de Nyon nous fait part des expériences qu'il a faites dans sa classe et nous communique très aimablement, sur la demande qui lui en a été faite de divers côtés, une copie des règlements en vigueur depuis un an dans cette école. Inspirés des principes du « self-government », approuvés par la Commission scolaire de la localité, ces règlements montrent que l'idée sort du domaine de l'utopie, et, à l'instar de l'aviation, entre en plein dans la voie de la réalisation pratique.

Il va de soi que des règlements semblables ne sont pas des patrons qu'il faut appliquer partout à la lettre. Le succès dépend avant tout de la nature et de l'esprit de la classe, de l'individualité du maître, de son idéal de discipline scolaire. Ce serait une faute naïve et grossière que d'adopter tels quels les règlements adoptés à Founex. Il faut les étudier et les examiner de près, se consulter soi-même et ne rien brusquer. La tentative est extrêmement intéressante et il nous tarde de savoir l'impression définitive, non pas après une année, mais plusieurs années d'expériences. Remarquons, comme le dit notre collègue, que ces règlements conviennent surtout à une classe du 1^{er} degré (degré supérieur).

Mais nous avons hâte de lui laisser la parole. Voici d'abord le texte intégral des règlements, suivi de quelques considérations de l'auteur, bien propres à faire réfléchir tous ceux qui s'intéressent à cette importante question.

H. GAILLOZ.

RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ SCOLAIRE « LIBERTÉ, EDUCATION »

Chapitre I. — But de la Société.

Article premier. — Notre Société a pour but de nous apprendre à nous gouverner nous-mêmes et à bien jouir de la liberté.

Chapitre II. — Composition.

Art. 2. — Tous les élèves de la première classe font d'office partie de la société.

Chapitre III. — Administration.

Art. 3. — Le comité se compose : du maire, du secrétaire, du caissier, du bibliothécaire, de l'officier de propreté, de l'officier des jeux et de l'officier de

rue. Tous sont immédiatement rééligibles et nommés à la majorité absolue au premier tour de scrutin individuel. Les fonctions de secrétaire et de caissier durent un mois et les autres trois mois.

Chapitre IV. — Assemblées.

Art. 4. — Les assemblées ont lieu la dernière heure de chaque semaine scolaire.

Chapitre V. — Attributions du Comité.

Art. 5. — Le maire est chargé de présider les assemblées, d'y faire régner l'ordre, de diriger les délibérations. Dans toute occasion, il doit ramener au bien les membres de la société. Il doit être âgé de 14 ans révolus et peut être choisi parmi les jeunes filles.

Art. 6. — Le secrétaire tient le registre des procès-verbaux, celui des punitions et celui des notes de travail.

Art. 7. — Le caissier doit percevoir les amendes, rendre ses comptes à la dernière assemblée de chaque mois et verser l'argent au fonds scolaire.

Art. 8. — Le bibliothécaire est chargé de la surveillance du matériel d'école : il distribue chaque matin les fournitures aux élèves et, en hiver, il tient la bibliothèque. Il est responsable des objets confiés à sa garde.

Art. 9. — C'est l'officier de propreté qui s'occupe de la salle, des tables, des effets des élèves, des vêtements et de leur personne. C'est lui qui fait l'inspection hebdomadaire du lundi à la première heure. Il est aidé de deux adjudants choisis par lui. Lui et ses adjudants ont le droit d'infliger une amende de 5 centimes qui doit être payée avant le jeudi de la même semaine, sinon, elle se remplace par un travail écrit. Il tient la liste des balayeurs et, à la fin de chaque classe, il fait une tournée pour s'assurer que les planchers des tables sont propres afin d'habituer les élèves à se nettoyer les pieds.

Art. 10. — L'officier des jeux ne permet que des jeux convenables n'offrant aucun danger pour les personnes et les bâtiments. Il protège de toute déprédation les arbres et les bosquets qui font l'ornement de la cour. Il est responsable du bon ordre pendant les récréations et dénonce les délinquants à la cour de justice.

Art. 11. — L'officier de rue accompagne les élèves à l'entrée et à la sortie des classes. Il veille à ce qu'ils ne s'arrêtent en chemin sous aucun prétexte. Il les avertit amicalement et, en cas de désobéissance, il dénonce les délinquants à la cour de justice. Il interdit les cris dans la rue et le lancer des pierres ; il exige la politesse envers les grandes personnes, recommande la bonté envers les vieillards et les infirmes. Il ne permet pas de créer du désordre dans la rue en y répandant par exemple des bouts de papier, etc.

Art. 11 bis. — Chaque officier doit lire à l'assemblée un rapport sur son activité hebdomadaire.

Chapitre VI. — La cour de justice.

Art. 12. — La cour de justice se compose de sept membres du comité, elle est présidée par le maire.

Art. 13. — Les séances ont lieu à huis clos, le samedi à 10 heures.

Art. 14. — L'échelle des pénalités est la suivante :

- a) un blâme devant la classe ;
- b) » travail écrit ou oral ;
- c) » » manuel ;
- d) mise au ban des jeux pendant un certain temps ;
- e) » » » » conversations » » » »
- f) privation des droits civiques » » » »
- g) diminution d'un ou de plusieurs succès de conduite ;
- h) payement de dommages-intérêts ;
- i) dénonciation à la « Commission scolaire.

Art. 15. — Les jugements de la cour de justice sont rendus publics chaque lundi matin et les punitions immédiatement exécutoires.

Art. 15 bis. — En cas de recours, le maître décide, s'il y a lieu, de confirmer le jugement ou de soumettre le cas à la « Commission scolaire ».

Art. 16. — En cas où un membre du comité n'accomplirait pas ses devoirs, il sera, sur plainte du maître ou de quatre élèves, déféré à la cour de justice qui peut le destituer de ses fonctions.

Fourex, le..... 1910.

Le maire,

Le secrétaire,

Approuvé par la « Commission scolaire » :

Le Président.

Ce règlement convient surtout à une classe comprenant le 1^{er} ou les 1^{er} et 2^{me} degrés. Il représente un minimum de ce qu'on peut demander au « self-government ».

Avec une classe à 3 degrés, on peut étendre le système en y ajoutant « l'enseignement mutuel », qui est peut-être trop délaissé aujourd'hui.

L'esprit d'une classe doit d'ailleurs indiquer les limites à donner à l'extension du self-government ; en tout cas, son champ d'action bien défini, évitera les conflits de compétence entre lui et le maître qui conservera seul, pendant ses leçons, le droit et le devoir de faire « sa discipline ».

Lors des premières élections, le bon sens des élèves appelle toujours au pouvoir ceux qui en sont dignes, et il faut les y conserver longtemps, parce qu'on ne trouvera pas souvent à les remplacer avantageusement et qu'ils doivent avoir le temps de se perfectionner dans leurs fonctions, afin de marquer leur ascendant sur leurs camarades. De plus, il importe d'éviter de trop fréquentes élections qui deviendraient banales et perdraient leur solennité, ce qui se traduit immédiatement par des bulletins nuls et irrespectueux.

De temps en temps, le « maire » doit être laissé seul à sa tâche, afin de lui faire sentir sa pleine responsabilité à établir la discipline d'une assemblée ; il y parvient alors aisément et comprend mieux l'importance de ses fonctions.

L'exercice du self-government dans une classe en change heureusement la mentalité.

Il répond au besoin d'activité de l'enfant.

Il fait ressortir les individualités et développe le courage moral et la *franchise*.

Il permet de satisfaire au besoin de *justice* très susceptible chez les élèves.

Il apprend le respect de la *loi* et de l'*autorité*, et la discipline en est fortifiée.

Son influence heureuse s'étend aussi au maître, qui voit mieux le côté éducatif de sa tâche et l'exemple qu'il doit donner par sa parole toujours empreinte de bienveillance et de respect envers tous ses subordonnés.

Il crée, enfin, une école de civisme pratique, capable de rendre un peu à la jeune génération le goût des affaires publiques.

Hippolyte GUIGNARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Après dix ans de collaboration, M. Ch. Hintenlang, instituteur à Noiraigue, s'est vu forcé, pour des raisons de famille, de renoncer à son mandat de correspondant neuchâtelois de l'*Educateur*. Nous nous séparons à regret de ce collègue aimable, dévoué et sûr, avec lequel nous avons toujours entretenu les rapports les plus cordiaux, et lui exprimons nos vifs remerciements et notre profonde reconnaissance pour les bons services rendus à l'*Educateur* et à la *Romande*. Il est remplacé dès aujourd'hui par M. Louis Quartier, instituteur à Boudry, auquel nous souhaitons une cordiale bienvenue et qui nous enverra régulièrement une chronique des principaux faits de la vie scolaire de son canton.

JURA BERNOIS. — † **Jacob von Gunten**. — Jacob von Gunten, professeur de gymnastique à St-Imier, est décédé le 8 janvier dernier, après de longues semaines passées sur un lit de douleur. Ceux qui ont connu cet homme fort et robuste, au corps souple et vigoureux, s'étonnent qu'il ait été enlevé déjà du nombre des vivants.

Jacob von Gunten était né à St-Imier, en 1841. Il se voua d'abord à l'horlogerie, tout en étant un adepte fervent de la gymnastique qu'il pratiquait dans la société locale. En 1862, on le chargea d'enseigner cette branche à l'école secondaire et dès lors sa carrière fut fixée. Il se voua exclusivement à l'enseignement, tant à l'école secondaire que dans les classes primaires.

C'est à son initiative que St-Imier doit la construction de la salle de gymnastique qui, pendant une longue période, a été la plus belle du Jura.

Par son enthousiasme et son exemple, il a donné à la jeunesse du vallon de St-Imier le goût des exercices physiques. Les sections de gymnastique de cette partie du pays se sont toujours distinguées aux concours cantonaux et fédéraux. Les divers sports modernes ont trouvé, dès leur apparition, dans la population horlogère de la vallée des adhérents enthousiastes. On ne peut donc assez apprécier l'influence de Jacob von Gunten sur l'éducation de la volonté dans les jeunes générations qui ont profité de son enseignement.

Vers la fin de 1908, il dut se rendre à Lausanne pour suivre un traitement dans une des cliniques de cette ville. Il en revint avec les meilleures espérances, mais la maladie se déclara de nouveau et, malgré des soins dévoués, il fut emporté le 8 janvier dernier.

Comme on peut le supposer, son inhumation donna lieu à une manifestation imposante de la part de la population de St-Imier. Le corbillard était couvert de fleurs et de couronnes. Le corps de musique jouait une marche funèbre. Sur le cimetière plusieurs discours furent prononcés. M. Camille Frossard, directeur des écoles secondaires, parla au nom du corps enseignant ; M. Alfred Rapin rendit hommage, au nom de la gymnastique, au cher défunt qui était un élève de Niggeler ; M. Montandon a dit, au nom de la société l'Union, un dernier adieu à son membre dévoué.

Les enfants des écoles ont aussi exécuté un chœur de circonstance, sous la direction de M. Jacques Ruegg, professeur de musique.

Avec la disparition de Jacob von Gunten, c'est une partie de l'histoire des écoles de St-Imier qui s'en va. Il avait assisté au développement du grand village et avait été en relations avec tous ceux qui, il y a un demi-siècle, ont travaillé à la prospérité de cette localité progressiste.

H. GOBAT.

**** Synode libre de Moutier.** — Il a eu sa réunion ordinaire d'hiver le samedi, 22 janvier, à Courrendlin, sous la présidence de M. Poupon, instituteur à l'école primaire supérieure de Courrendlin.

M. Sauvain, instituteur à Courrendlin, a d'abord présenté un rapport sur la dernière assemblée des délégués de la Caisse d'assurance du corps enseignant primaire. Il résulte des opinions du rapporteur qu'il est opposé à la création de deux caisses d'assurance, l'une pour les instituteurs, l'autre pour les institutrices. Il y aura moyen de s'entendre pour répartir équitablement les risques et les primes, de manière à ce que le principe d'une seule caisse soit sauvegardé. On sait que les institutrices sont beaucoup plus tôt (10 ans), invalides que les maîtres. Une compensation s'impose de ce chef et il sera possible de trouver une solution équitable.

M. Marchand, directeur de l'Ecole normale à Porrentruy, fait ensuite une conférence sur la fatigue intellectuelle. Il rend compte des diverses expériences faites dans les laboratoires pédagogiques, examine l'influence de la fatigue du corps sur la fatigue de l'âme et réciproquement. Il en tire quelques conclusions pratiques concernant les examens, l'enseignement de la gymnastique, tout en recommandant au corps enseignant d'observer attentivement les enfants confiés à ses soins.

M. Poupon, qui a suivi dernièrement un cours professionnel à l'école technique de Fribourg, parle de l'enseignement du dessin à l'école populaire. Les principes qu'il recommande sont ceux qui ont été préconisés dans l'*Educateur* à l'occasion de l'introduction de la méthode vaudoise et qu'on retrouvera dans le cours Brand et Wulfi employé dans les écoles bernoises.

M. Poupon a exhibé un certain nombre de dessins très bien exécutés provenant des écoles de la ville de Fribourg. Ces dessins comprennent les travaux de neuf années successives d'école primaire, quelques planches provenant d'un établissement secondaire (*High School*), ainsi que des applications du dessin dans un cours professionnel (reliure, vannerie, etc.)

Au dîner, très bien servi dans la grande salle de M. Siegenthaler, M. le maire Cortat, député, a souhaité la bienvenue au corps enseignant du district toujours

en quête de nouveaux progrès. M. le maire a également offert le vin d'honneur au nom de la municipalité. Ajoutons que l'autorité locale était représentée par MM. Ch. Girardin, député, Bohrer, représentant des usines de Choindez, qui fait partie de la commission scolaire.

A l'occasion de l'excellent article publié ici-même par M. Vauclair, nous avons recommandé aux membres du corps enseignant de s'abonner à l'*Educateur* et d'assister en nombre au Congrès de Saint-Imier. C'est là une question de solidarité envers nos collègues des cantons romands.

***** Examens du brevet primaire.** — Les examens du brevet primaire auront lieu à Porrentruy, les 7, 8 et 9 mars pour les travaux écrits et les 23 et 24 mars pour les questions orales. L'examen d'admission est fixé aux 1^{er} et 2^e avril ; l'examen de promotion, au 22 mars, à l'Ecole normale de Porrentruy. L'examen annuel de l'Ecole normale de Delémont aura lieu le 22 mars.

H. GOBAT.

***** Commission scolaire de Lausanne.** — Il y a peu de jours, les journaux politiques vaudois souhaitaient une heureuse retraite à M. Hermenjat qui quittait, pour des raisons de santé, la Commission scolaire de Lausanne dont il faisait partie depuis 1894.

L'*Educateur*, organe de la « Romande », n'entend pas s'associer simplement aux hommages rendus à un membre d'une autorité de surveillance : il veut honorer en M. Hermenjat un des fondateurs de notre chère fédération. « Ne laissez jamais tomber la « Romande », répétait récemment encore le vétéran au cœur jeune à qui nous consacrons ces lignes ; elle a trop coûté de constituer, et puis elle reste la sauvegarde des instituteurs suisses de langue française contre un esprit de clocher qui leur serait funeste. ». Ainsi donc, à l'âge où beaucoup cessent de s'intéresser aux choses dont ils s'occupaient jadis activement, le vénéral fondateur porte à son œuvre un intérêt tout juvénile, une affection quasi paternelle.

Honneur à celui qui reste fidèle au drapeau !

Né en 1838, M. Hermenjat reçut une instruction primaire dans cette école de Bassins qu'il dirigea plus tard et pour laquelle sa sollicitude n'a jamais cessé. Après d'excellentes études à l'Ecole normale de Lausanne, il obtenait son brevet en 1857 ; la même année, il était appelé à diriger la classe de Colombier sur Morges. De là, il passa à Bassins, puis à Bursins ; en 1868, il était nommé instituteur de la 1^{re} classe de garçons de Morges.

Travailleur infatigable, M. Hermenjat n'avait pas cessé ses études et se perfectionnait constamment dans l'art difficile de l'éducation. Dans les villages où il avait fonctionné, on gardait de lui le meilleur souvenir ; à Morges même, il était entouré de l'estime générale et il ne tarda pas à s'y créer une situation très enviable pour l'époque.

Aussi, quand l'école d'application fut annexée aux Ecoles normales, en 1882, fut-il appelé, par le Conseil d'Etat, à en être le premier directeur. La tâche était nouvelle, elle n'était pas facile. Il fallait non-seulement jalonner une route encore inconnue, mais rendre fructueuse une institution dont on attendait beau-

coup. M. Hermenjat eut l'occasion de donner sa mesure ; il fit de l'école d'application le complément indispensable de l'Ecole normale. Il connaissait, pour les avoir vécues, les difficultés que présente la direction d'une école comprenant tous les degrés de l'enseignement primaire ; il avait travaillé à la campagne et à la ville, faisant partout une ample moisson d'expériences dont il fit profiter les maîtres futurs. Par dessus tout, il avait gardé la foi dans l'idéal de la vocation, ce qui est peut-être une chimère, mais n'en demeure pas moins le grand levier de toute œuvre féconde.

Frappé cruellement par la perte de son fils unique, M. Hermenjat donna sa démission, après 35 ans de labeur, en 1892. Deux ans plus tard, le Département de l'Instruction publique l'appelait à faire partie de la Commission scolaire de Lausanne, lui donnant ainsi l'occasion de reprendre un contact intime avec l'école, cette école qui avait été sa vie.

La santé du vénéré maître, devenue précaire, l'a obligé à prendre une retraite définitive, officiellement du moins. Nous disons retraite officielle, puisque M. Hermenjat reste sociétaire de cette « Romande » dont il fut l'un des fondateurs en 1864 et membre du Comité central durant treize années, puisqu'il demeure attaché, en qualité de membre auxiliaire, à la *Société pédagogique vaudoise*, qu'il a présidée de 1880 à 1885.

Puisse un tel exemple de fidélité n'être point perdu pour nous ! Au vétéran, la chaude reconnaissance et les meilleurs vœux de la « Romande ». Z.

BIBLIOGRAPHIE

L'orgueil de Jennico, par Egerton et Agnès Castle ; roman traduit de l'anglais par Mlle L. Uhler. Illustré par E. Elzingre. Atar, Genève.

Dans notre siècle de cosmopolitisme à outrance, c'est faire acte méritoire que de mettre à portée de tous les œuvres principales des littératures étrangères. C'est ce qu'a pensé Mlle Uhler par sa traduction de *L'orgueil de Jennico*, de Castle, un des romanciers d'Outre-Manche les plus lus à l'heure actuelle. Comment le seigneur de Tollendhall, fêru d'orgueil et de noblesse, croyant épouser une duchesse authentique, convole-t-il par méprise avec la suivante de celle-ci ? Comment cette soi-disant suivante se trouve-t-elle être la duchesse rêvée ? Le lecteur l'apprendra en lisant ce volume qui le promènera à travers de romanesques aventures.

En résumé, bon ouvrage, très moral, pouvant être placé entre toutes les mains et renfermant quinze charmantes illustrations de Elzingre. J. C.

AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs articles, communications et comptes rendus bibliographiques, entre autres de P. Chapuis, H. Maillard, H. Gailloz, H. Gobat, A. Descoudres, une Revue d'Allemagne, par Y, etc. Prière à nos collaborateurs de bien vouloir nous excuser et patienter un peu. (La Réu.)

PARTIE PRATIQUE

Examens de recrues. Automne 1909

Sujets de composition donnés aux recrues en 1909.

DIRECTIONS

- a) Tous les sujets peuvent être traités sous forme de lettre.
 - b) Lors du choix des sujets, on aura égard à la position sociale des recrues.
 - c) Avant d'être traité, chaque sujet fera l'objet d'une courte explication.
1. Un membre de la famille, qui a été malade, est complètement rétabli.
 2. Un membre de la famille malade ; son état s'aggrave ; prière de revenir à la maison.
 3. Lettre de remerciements à un ami qui vous a recommandé un employé fidèle et consciencieux.
 4. Un apprenti négligent ou infidèle a été renvoyé ; en informer le père ou le tuteur.
 5. Annoncer que l'une de vos connaissances ou un parent a passé avec succès ses examens et indiquer les motifs.
 6. Votre frère a échoué dans ses examens d'admission à un poste quelconque et indiquer les motifs.
 7. Une partie de la récolte a été vendue à un prix rémunérateur.
 8. Une partie de la récolte a été vendue à un prix désavantageux.
 9. Un ami ou un parent a obtenu un bon emploi.
 10. Votre frère (ami) cherche depuis longtemps une place, sans succès.
 11. Une visite inattendue.
 12. Suites fâcheuses d'une querelle.
 13. Vous avez été favorisé en faisant un voyage pour vous perfectionner dans votre métier.
 14. Rentré d'une fête de tir, de gymnastique, avec ou sans prix.
 15. Arrivé au dernier moment.
 16. Train manqué. Conséquences.
 17. Un objet quelconque, égaré depuis longtemps, a été retrouvé.
 18. Un objet quelconque, important, a été perdu.
 19. Pluie abondante après une longue sécheresse.
 20. Incendie causé par la foudre.
 21. Vous avez été préservé d'une inondation.
 22. Grands dégâts occasionnés par la grêle.
 23. Un bâtiment en construction a été mis sous toit sans accident.
 24. Accident survenu dans un bâtiment en construction.
 25. Maladie causée par un refroidissement, une imprudence.
 26. Accident causé par le pétrole, l'alcool ou le gaz.
 27. Belle course à pied.
 28. Accident de voiture, de vélo, d'automobile.

C. S.

Calcul écrit

Série 1.

4. Quelle est la valeur de 3 génisses estimées 365 fr. chacune ?
3. Les 6 vaches d'Isidore lui ont donné hier 19, 17, 16, 16, 15 et 13 litres de lait. Combien en moyenne ?
2. Quel intérêt annuel doit-on pour une dette hypothécaire de 16 548 fr. au 4 $\frac{1}{2}$ % ?
1. Un tas de foin de 7 $\frac{1}{2}$ m. de long, 6 $\frac{4}{5}$ m. de large et 2 $\frac{1}{2}$ m. de haut a été vendu 850 fr. A combien revient le m³ ?

Série 2.

4. Il faut pour un travail 265, 290 et 385 kilos de fer. Combien en tout ?
3. Que coûtent ensemble 265 kilos de fer en bandes à 22 cent et 385 kilos de fer en barres à 30 ct. ?
2. Le laiton renferme 67 parties de cuivre et 33 parties de zinc. Combien de grammes de chaque métal y a-t-il dans 1 $\frac{1}{4}$ kg. de laiton ?
1. Quel est le poids d'une barre de fer de 2,5 m. de long, si la coupe transversale forme un carré de 8 cm. de côté ? (1 dm³ pèse 7,8 kg.)

Série 3.

4. Quel est le poids total de deux tonneaux, si chacun pèse 495 kilos ?
3. On revend à raison de 21 fr. 50 cent. le quintal de marchandise dont le prix de revient est de 16 fr. 75 cent. Que gagne-t-on sur 25 quintaux ?
2. Que paye-t-on pour 15 feuilles de verre ayant chacune 1,5 m. de long sur 0, 4 m. de large, si le m² se vend 3 $\frac{1}{2}$ fr. ?
1. A participe à une entreprise avec une mise de fonds de 1200 fr., B. avec 1800 fr. et C avec 4000 fr. Lors de la liquidation, on constate une perte de 1575 frs. Combien chacun des participants perd-il, et le combien % de leur mises de fonds reçoivent-ils ?

Série 4.

4. Le mois passé, Fritz a encaissé 372 fr. 50 cent. et il a dépensé 186 fr. 25 cent. Combien lui reste-t-il ?
3. Henri vend 875 kilos de pommes de terre à 7 cent., 465 kilos de fruits de table à 25 cent. et 950 kilos de fruits à cidre à 12 cent. Que retire-t-il en tout ?
2. Un champ de 6875 m² a produit 8525 kg. de pommes de terre. Combien cela fait-il sur 100 m² ?
1. Combien de m² de planches faut-il pour le fond, le couvercle et les 4 parois d'une caisse à fourrage de 1,75 m. de long, 80 cm. de large et 80 cm. de profond ? (Ne pas tenir compte de l'épaisseur des planches).

Série 5.

4. Un menuisier livre des meubles pour 275 fr. et pour 196 fr. On lui remet un acompte de 290 fr. Combien lui doit-on encore ?

3. Un travail est devisé à 935 fr. Pour cause de retard, on fait une retenue de 5 cent. par franc. Combien paye-t-on ?

2. Une porte de 1,2 m. de large sur 2,25 de haut a coûté 67 fr. 50 (sans les ferrures). Quel est le prix du m² ?

1. 60 chaises me reviennent à 225 fr. Quel est mon gain en %, si je revends la douzaine à raison de 63 fr. ?

Série 6.

4. Une famille paye pour des impôts 13 fr. 50 cent., 34 fr. 25 cent., 11 fr. 75 cent. et 23 fr. Combien en tout ?

3. Cette même famille a dépensé l'année dernière 1395 fr. pour sa nourriture. Combien par mois cela fait-il en moyenne ?

2. Combien de mètres de baguettes faut-il pour encadrer deux portraits dont l'un a 85 cm. de long sur 65 cm. de large, et l'autre 72 cm. de long sur 63 cm. de large ?

1. Charles paye une dette de 560 fr. plus les intérêts du 5 juillet au 30 septembre de la même année. Combien doit-il ? (Taux 4 1/2 %, année 360 jours. Ne compter que le premier ou le dernier jour).

Série 7.

4. Dans un magasin, on a encaissé en une semaine 35, 68, 56, 73, 118, 64 et 125 fr. Combien en tout ?

3. Le chiffre d'affaires annuel d'une maison de commerce est monté de 9435 fr. à 10 455 fr. De combien est en moyenne l'augmentation par mois ?

2. Un terrain rectangulaire d'une contenance de 465 m² a une longueur de 24,8 m. Quelle en est la largeur ?

1. Pour un capital de 2320 fr. on a payé du 5 mai au 20 juillet de la même année un intérêt de 21 fr. 75. Quel est le taux ? (Année = 360 jours).

Série 8.

4. Sur une propriété, il y a 185 arbres fruitiers. L'année dernière, chacun a rapporté 4 fr. en moyenne. Combien cela fait-il en tout ?

3. Combien 1650 kilos de fruits verts donnent-ils de fruits secs, si 6 kilos de fruits verts donnent un kg. de fruits secs ?

2. Quel est le poids de l'acide phosphorique fourni au sol par 675 kg. d'engrais chimique renfermant 18 % de cet acide ?

1. On sème 6 kg. d'engrais chimique par 100 m². Combien de kg. d'engrais faut-il pour un terrain mesurant sur le plan 40 cm. de long sur 24,8 cm. de large ? (Echelle 1 : 250).

Solutions.

Série	Note 4	Note 3	Note 2	Note 1
1	1095 fr. —	16 litres	744 fr. 66	(127,5 m ³) fr. 6,666....
2	940 kg.	173 fr. 80	837,5 et 112,5 g.	(16 dm ³) 124,8 kg.
3	990 kg.	118 fr. 75	(9 m ²) 31 fr. 50	{270, 405, 900 fr. 77,5 %

Série	Note 4	Note 3	Note 2	Note 1
4	186 fr. 25	291 fr. 50	124 kg.	6,88 m ²
5	181 fr. —	888 fr. 25	(2,7 m ²) 25 fr.	40 %
6	82 fr. 50	116 fr. 25	5,7 m.	(85 jours) 565 fr. 95
7	539 fr. —	85 fr. —	18,75 m.	(75 jours) 4 1/2 %
8	740 fr. —	275 kg.	121,5 kg.	(62 a.) 372 kg.

Calcul oral.

Série 1.

4. Nicolas vend une génisse 450 fr. et paye 275 fr. pour des intérêts. Combien lui reste-t-il ?

3. Un veau pesant 60 kilos a été vendu 90 fr. Quel est le prix du kilo ?

2. Un engrais chimique contient 16 % d'acide phosphorique et 48 % de chaux. Combien de kilos de chaque espèce y a-t-il dans 250 kilos de cet engrais ?

1. 45 m³ de terre doivent être répartis en une couche d'égale épaisseur sur un terrain rectangulaire de 30 m. de long sur 20 m. de large. Quelle sera l'épaisseur de la couche ?

Série 2.

4. Un patron a payé le mois passé pour des salaires 165 fr. et 180 fr. Combien cela fait-il ensemble ?

3. Que coûte une balustrade de fer pesant 98 kilos, si le kilo se paye 1 fr. 50 cent. ?

2. Une perche de 6 1/4 m. de long est coupée en deux bouts de façon que l'un ait 3/4 m. de plus que l'autre. Quelle sera la longueur de chaque bout ?

1. Le combien pour cent des salaires les frais d'exploitation font-ils, si les premiers se montent à 2450 fr. et les derniers à 980 fr. ?

Série 3.

4. On paye une marchandise 195 fr. et on la revend 230 fr. Combien gagne-t-on ?

3. 25 quintaux ont coûté 975 fr. Que coûte 1 quintal ?

2. Que doit-on payer pour une palissade en bois de 7 3/4 m. de long sur 2 m. de haut, si le m² coûte 3 fr. 80 cent. ?

1. On doit rembourser une dette de 1600 fr. avec les intérêts au 4 1/2 % du 10 avril au 30 juin de la même année. Combien cela fait-il ? (1 année = 360 jours.)

Série 4.

4. Quel est le quart de 48 kilos ?

3. J'achète 5 kilos à 2 fr. 75 cent. le kilo, et je paye avec une pièce de vingt francs. Combien me rend-on ?

2. Quelle somme verse-t-on pour payer une facture de 325 fr. avec 3 % d'escompte ?

1. Combien faut-il commander de planelles carrées de 20 cm. de côté pour carreler un corridor de 5 cm. de long sur 1 3/5 m. de large, si l'on veut qu'il en reste une provision de 15 % ?

Série 5.

4. Robert vend des pommes pour 75 fr., des poires pour 90 fr. et des pruneaux pour 35 fr. Combien reçoit-il en tout ?
3. Combien faut-il vendre de quintaux de fruits à 12 fr. le quintal pour payer une dette de 216 fr. ?
2. Une conduite d'eau coûte 450 fr. A en paye le 40 %, B et C chacun le 30 %. Combien cela fait-il chacun ?
1. Combien d'hectolitres contient un réservoir rectangulaire de 3,2 m. de long, 2,5 m. de large et $1\frac{3}{4}$ m. de profond ? ($1\text{ m}^3 = 1000\text{ l.}$).

Série 6.

4. Charles dépense à l'auberge 90 fr. par trimestre. Combien cela fait-il pour l'année entière ?
3. Jacques gagne 30 fr. par semaine et dépense en moyenne 23 fr. Combien économise-t-il en 52 semaines ?
2. Joseph paye 90 fr. par mois pour sa chambre et sa pension, ce qui fait les $\frac{2}{5}$ de son traitement. Que gagne-t-il par année ?
1. Un terrain carré de 12 m. de côté est échangé contre un autre de forme rectangulaire et de même superficie. Quelle sera la longueur du rectangle, s'il a une largeur de $7\frac{1}{5}$ m. ?

Série 7.

4. Un patron paye par année 480 fr. de loyer ; combien cela fait-il pour six mois ?
3. Que coûtent 75 vis à 12 cent. pièce ?
2. Dans un atelier de 7,8 m. de long sur 5 m. de large, il y a de la place pour 6 ouvriers. Combien cela fait-il de m^2 par ouvrier ?
1. Quel est le poids d'une plaque de fer de 2 m. de long, $1\frac{1}{4}$ m. de large et 4 cm. d'épaisseur, si le dm^3 pèse $7\frac{1}{2}$ kg. ?

Série 8.

4. 1 kilo coûte 55 cent., combien coûtent 3 kilos ?
3. Le transport de 8 quintaux de marchandises coûte 22 fr. Combien cela fait-il par quintal ?
2. Un quintal coûtait autrefois 175 fr. Depuis lors, il a subi une hausse de 40 %. Quel est le prix actuel du quintal ?
1. On veut faire construire un réservoir de 75 cm. de long, de 40 cm. de large et d'une contenance de 180 litres. Quelle profondeur aura-t-il ?

Calcul oral. — Solutions.

Série	Note 4	Note 3	Note 2	Note 1
1	175 fr. —	1 fr. 50	40 et 120 kg.	$7\frac{1}{2}$ cm.
2	345 fr. —	147 fr. —	$3\frac{1}{2}$ et $2\frac{3}{4}$ m.	40 %
3	35 fr. —	39 fr. —	58 fr. 90	(80 jours) 1616 fr.
4	12 kg.	6 fr. 25	315 fr. 25	230 planelles
5	200 fr. —	18 quintaux	180 f. et chacun 135 f.	140 hl.
6	360 fr. —	364 fr. —	2700 fr. —	20 m.
7	240 fr. —	9 fr. —	$6\frac{1}{2}$ m^2	(100 dm^3) 750 kg.
8	1 fr. 65	2 fr. 75	245 fr. —	60 cm.

SCIENCES NATURELLES

Premier degré. — Deuxième année.

Asolement.

SOMMAIRE. — 1. Ce qu'on entend par assolement. — 2. Pourquoi la même terre ne peut pas toujours produire la même récolte. — 3. Plantes épuisantes, améliorantes. — 4. Principes généraux de l'assolement. — 5. La jachère. — 6. Assolement alterne quadriennal. — 7. L'assolement ne dispense pas de fumer les terres. — 8. Avantage d'un bon assolement : la destruction des insectes nuisibles.

1. On entend par assolement la succession des cultures sur une même *sole*, c'est-à-dire dans un même *champ* pendant une période d'années déterminée. Chaque récolte ne revient sur la même *sole* qu'à des époques périodiques plus ou moins éloignées, car une plante dépérit quand on la cultive plusieurs fois de suite dans le même terrain.

2. Il faut varier les cultures de manière que chacune d'elles rende à la terre ce que la précédente lui a enlevé.

Si une plante revenait plusieurs années dans le même terrain, elle l'épuiserait au point de le rendre tout à fait improductif. Il est nécessaire d'*alterner* les cultures afin que les plantes qui précèdent ne nuisent pas à celles qui suivent : il faut pour cela bien connaître leur nature, car il y en a qui épuisent le sol plus vite que d'autres.

3. Sous ce rapport, on les divise d'une part en plantes *épuisantes*, *salissantes*, et de l'autre en plantes *améliorantes*, *nettoyantes*.

Les *céréales*, le *colza*, le *lin* et le *chanvre* sont considérés comme plantes *épuisantes* : le blé est une plante *salissante*, parce que ne pouvant être sarclé, il laisse pousser la mauvaise herbe.

Le *trèfle*, la *luzerne*, le *sainfoin*, la *pomme de terre*, la *carotte*, la *betterave* sont considérés comme plantes *améliorantes* et *nettoyantes*.

4. Voici les principes qui doivent guider dans le choix d'un assolement :

Alterner les récoltes de manière à ne jamais faire suivre deux cultures qui ont les mêmes besoins ; remplacer les plantes salissantes comme le blé par des plantes sarclées comme la carotte ; semer les plantes fourragères seules ou dans une céréale qui a succédé à une culture sarclée et fumée.

5. Autrefois les cultivateurs introduisaient la *jachère* dans leur assolement ; c'est une erreur, la terre ne doit pas rester improductive, attendu qu'elle n'a pas besoin de se reposer.

6. L'assolement le plus simple est l'assolement *quadriennal*, c'est-à-dire durant quatre ans et dans lequel les céréales ne se succèdent jamais, mais alternent avec d'autres cultures.

7. Il ne faut pas oublier que l'assolement ne saurait dispenser de rendre à la terre au moyen des engrais les principes fertilisants qui ont été enlevés.

8. Un bon assolement contribue à la destruction des insectes nuisibles, voici comment. Chaque insecte a sa plante préférée : Si l'on cultivait celle-ci plusieurs années de suite dans le même terrain, l'insecte ayant toujours en abondance la nourriture qui lui convient se multiplierait rapidement, tandis qu'en faisant alterner les cultures, il ne trouve plus la nourriture qu'il lui faut et meurt.

C. FAILLET AZ.

Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis fr. 35.— à fr. 65.—. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

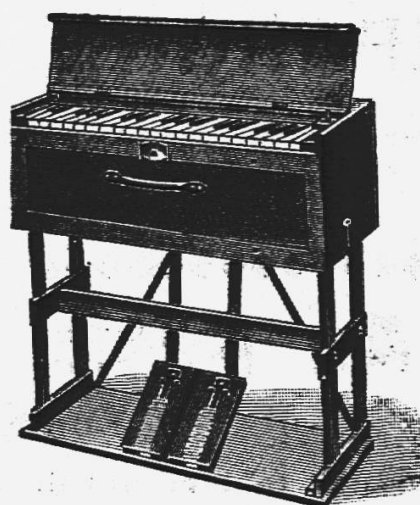
COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle Le MISSIONNAIRE
pliant et portatif



Construction simple mais très solide et pratique

N° 1 Bois noyer, 4 octaves, 1 jeu 8', 49 tons Fr. 110 —

N° 2 » 4 » 2 jeux 98 tons, 2 registres permettant le changement de timbres Fr. 140 —

Dimensions :	Hauteur	Largeur	Profondeur	Etendue
	fermé 34 cm.	87 cm.	ouvert 79 cm.	39 cm. Do à Do

Poids net, environ 20 kilos

Poids brut, environ 28 kilos

Ce modèle est particulièrement avantageux. Tant sous le rapport de la puissance que de l'ampleur de la sonorité il ne le cède en rien aux petits harmoniums à meuble fixe.

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchatel.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVI^{me} ANNÉE. — N° 5

LAUSANNE — 5 Février 1910.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Resier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



AVIS DE LA GÉRANCE

Nous avons encarté dans le numéro du 22 courant un **Bulletin de Versement au compte de chèques N° II 125** et prions tous nos abonnés de vouloir bien l'utiliser pour le paiement de leur abonnement 1910.

Ceux qui ont déjà payé n'ont qu'à mettre de côté le dit bulletin.

Il reste encore des Agendas 1910.

Le Gérant: **C. PERRET.**

Instituteur allemand cherche place

dans un institut de la Suisse romande ou dans une maison d'orphelins

Certificats à disposition,

S'adresser à M. F. Hunger, instituteur, Gesellschaftstrasse, 4, Berne.

Association suisse des directeurs d'instituts

Notre bureau central et d'informations s'occupe du placement du

personnel enseignant

Informations sur

H 233 LZ

achats et ventes

Donne les renseignements gratuits sur les **établissements d'éducation suisses et étrangers**. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à notre vice-président: Professeur **J. Hug, à Zoug**.

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

Avis aux familles d'instituteurs.

On désire placer, garçon de 15 ans du Canton de Zurich, ayant fréquenté 3 ans l'école secondaire, dans famille d'instituteur où il recevrait bonne nourriture et aurait l'occasion de se perfectionner.

Prix de pension offert 40 à 50 fr. par mois.

Offres sous **A 631 Z à Haassenstein & Vogler, Zurich.**

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

Les Livres Roses pour la Jeunesse

UN APPEL AUX PARENTS

COMMENT DONNER AUX ENFANTS LE GOUT DE LA LECTURE

Il n'est rien de plus important que de donner aux enfants le goût de la lecture. N'est-ce pas le plaisir le plus sain, le plus durable, et le moins cher ? N'est-ce pas par la lecture de **bons livres** que tout s'apprend ? Pourquoi nos enfants ne tirent-ils pas de ce moyen de récréation et d'instruction tout le parti possible ?

Parce que généralement le livre est rébarbatif et leur rappelle la classe ;

Parce que le livre est laid ;

Parce que le livre est ennuyeux ;

Parce qu'il n'est pas illustré ou mal illustré ;

Enfin, parce qu'il est trop cher et n'est point accessible à leur petite bourse.

Des HISTOIRES et des IMAGES !

Des IMAGES et des HISTOIRES !

Voilà ce qu'il faut offrir aux enfants pour leur donner le goût de la lecture.

En même temps, par surcroît, on leur donnera le goût du dessin, on leur permettra de satisfaire une passion innée pour le coloriage et l'enluminure.

Le livre d'Histoires en Images à **bon marché** n'existait pas chez nous, — il existe maintenant.

On pourra s'en convaincre en parcourant l'un quelconque des petits livres mis en vente au prix invraisemblable de 20 centimes, où l'enfant trouvera tour à tour la réalité et le rêve ; tout ce qui parle à son imagination et à son cœur ; contes, récits, aventures, historiottes, actions des personnages fameux, vies des enfants et des hommes célèbres ; histoire des bêtes curieuses, voyages, inventions, etc.

Petits et grands y trouveront plaisir et profit ; les parents eux-mêmes aimeront ces récits évocateurs de l'âge d'or et les raconteront aux tout petits en attendant que ceux-ci puissent les lire à leur tour.

Donc la bonne nouvelle va se répandre, et nos enfants, même les moins favorisés de la fortune, pourront désormais posséder une bibliothèque bien à eux : la nouvelle *Bibliothèque merveilleuse Larousse* : **Les Livres roses !**

Puisse cette saine littérature captiver les jeunes lecteurs et les éloigner des dangereuses publications à la mode, récits policiers, journaux à caricatures, véritable école de démoralisation, de sottise et de mauvais goût ! Chaque volume, comprenant 64 pages, illustrées de nombreuses gravures, 20 cent.

IL PARAÎT DEUX VOLUMES PAR MOIS (1^{er} et 3^{me} samedi).

Vient de paraître : N^o 25. **Les Mauvais Tours de Goupil le Renard.** (Demander le prospectus spécimen contenant la liste des 24 volumes à la LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE).

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

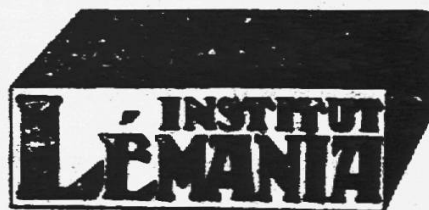
Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),

à la **Maturité fédérale**

et au **Polytechnicum fédéral**.

Tous nos candidats présentés en 1909 ont réussi

Suisse allemande,

16 ans, désire être reçue dans famille distinguée, pour se perfectionner dans la langue française, tout en aidant dans le ménage. Paierait jusqu'à 50 fr. par mois. S'adresser à M. J. Ruckstuhl, magasin de musique, Winterthur.

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

 **Remise** 
10 % au corps enseignant.

